

WORLD HEALTH
ORGANIZATIONORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ

COMMISSION SPECIALE CREEE PAR LA
TROISIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA
SANTE POUR L'EXAMEN DU PROJET DE
REGLEMENT SANITAIRE INTERNATIONAL

A3-4/SR/13
9 avril 1951

ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

Premier Rapport

La Commission de Vérification des Pouvoirs s'est réunie le 9 avril 1951.

Etaient présents les représentants des pays suivants :

| | | |
|------------|------------------|-----------------|
| Canada | Pays-Bas | Arabie Saoudite |
| Indonésie | Norvège | Syrie |
| Italie | Nouvelle-Zélande | Thaïlande |
| Luxembourg | Philippines | |

Elle a élu comme Président, M. le Dr C. van den Berg (Pays-Bas),
comme Vice-Président, M. le Professeur G.A. Canaperia (Italie) et comme
Rapporteur, M. le Dr R.G. Padua (Philippines).

Les pouvoirs remis par les délégations des pays énumérés ci-après ont
été trouvés en bonne et due forme, donnant ainsi à ces délégations le droit de
participer aux travaux de la Commission Spéciale, tels qu'ils sont définis par
la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé. La Commission propose
donc à la Commission Spéciale de reconnaître la validité des pouvoirs présentés
par les délégations des pays suivants :

| | | |
|-----------|------------------|---------------------------|
| Canada | Laos | Suisse |
| Chili | Luxembourg | Syrie |
| Danemark | Pays-Bas | Thaïlande |
| France | Nouvelle-Zélande | Union de l'Afrique du Sud |
| Inde | Norvège | Royaume Uni |
| Indonésie | Philippines | Etats-Unis d'Amérique |
| Italie | Arabie Saoudite | |

Les notifications reçues de l'Australie, de la Belgique, de la
République Dominicaine et de la Suède donnant la composition des délégations
respectives, font connaître que les pouvoirs ont été envoyés. La Commission
recommande donc à la Commission Spéciale de reconnaître à ces délégations les
pleins droits en attendant l'arrivée de leurs pouvoirs.